



**PRÉFET  
DE LA DRÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Valence, le 16 /06 / 2021

### **GEL 2021: UNE AVANCE EXCEPTIONNELLE EST MISE EN PLACE POUR LES ARBORICULTEURS SPECIALISES EN FRUITS A NOYAUX ET TOUCHES PAR L'EPISODE DE GEL D'AVRIL 2021**

Le gel exceptionnel d'avril 2021 a lourdement impacté les exploitations arboricoles de la Drôme.

Après un premier train d'aides d'urgence, un dispositif exceptionnel d'avances sur calamités agricoles est désormais ouvert pour les exploitations spécialisées en fruits à noyaux (abricots, pêches, cerises, prunes) ayant subi au moins 70 % de pertes. L'avance sur indemnisation calamités agricoles peut être sollicitée dès aujourd'hui et jusqu'au 5 juillet minuit. Le formulaire est en ligne à l'adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-d-aide-sous-forme-d-avance-remboursable-su>

L'avance pourra représenter jusqu'à 50 % de l'indemnité calamités agricoles (qui sera versée après la fin des récoltes). Elle sera d'un montant maximum de 20000 €/exploitant.

La Direction Départementale des Territoires (DDT) traitera les dossiers de demandes d'avance dans les meilleurs délais et le paiement sera assuré par France AgriMer dans le courant du mois de juillet.

La DDT est pleinement mobilisée pour apporter son soutien aux agriculteurs durement touchés par le gel. Toute question sur ce nouveau dispositif peut être adressée par mail à : [ddt-calam@drome.gouv.fr](mailto:ddt-calam@drome.gouv.fr).

**Cabinet du Préfet  
Service Départemental de la  
Communication Interministérielle**

Tél : 06 77 18 96 78  
Mél : [pref-communication@drome.gouv.fr](mailto:pref-communication@drome.gouv.fr)  
[www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr)



@Prefet26



Préfet de la Drôme